

**Liste des participants  
au Comité d'Hygiène et de Sécurité  
du 4 décembre 2007**

**Représentants de l'administration :**

M. Didier SELLES, (excusé)  
Mme Carole ETIENNE-BOISSEAU  
M. Alain BOISSONNET  
M. Jean-Marc IROLLO  
M. Serge LEDUC (excusé)

M. Hervé BARBARET, Président  
M. Alain GAUCHET  
M. Philippe CARREAU (excusé)  
Mme Catherine GUILLOU  
M. Bruno CORDEAU

**Membres de droit :**

***Médecins de prévention***

Dr Françoise MOREAU

**Personnes qualifiées**

***Inspecteur hygiène et sécurité***

M. Yann ROGIER

**ACMOs**

Mme Alix HARROUK  
Mme Françoise LABRE  
Mme Christine LALO  
M. Stéphane BERNARD  
M. Alain BALDACCHINO (excusé)  
Mme Yves-Lise LAMBERT (excusée)  
Mme Nathalie TCHENQUELA

***Chargée de mission hygiène, sécurité et conditions de travail***

Mme Brigitte COTTEVERTE

***Psychologue***

Mme Nathalie DURKHEIM

***Délégué à la sécurité et à la sûreté***

M. Jean-Raoul ENFRU (excusé)

***Chef du service formation et GPEC***

Mme Hélène MAHE

**Experts administration :**

M. Xavier MILAN (excusé)  
Commandant François CESARI (SPSI, excusé)  
Mme Anne GIROUX

Mme Brigitte CASTAN  
M. Guillaume BALAY, stagiaire IRA (DRHDS/DIRECTION)

**Représentants du personnel :**

***CGT :***

M. Guilherme FERREIRA  
Mme Alexandra KARDIANOU  
M. Didier MARTIN  
M. Sébastien NEE (excusé)  
M. Manuel MERLET

M. Victor ALMEIDA ALVES (excusé)  
M. Gary GUILLAUD (excusé)  
Mme Christa HENOCQ  
Mme Catherine MALLEGOL  
Mme Nacéra TAIBI

***CFDT :***

Mme Sophie BERTHOMIEUX

M. Philippe BOITIER (excusé)

***SUD CULTURE :***

Mme Sophie AGUIRRE  
M. Pascal LYVER (excusé)  
Mme Marie COADIC

Mme Anne-Marie ANDRZEJCZAK (excusée)  
M. Maurice N GUYEN (excusé)  
Mme Elise MULLER (excusée)

**Experts organisations syndicales :**

Mme Delphine DUQUESNOY (CFDT, Formation syndicale)

# Procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité du 4 décembre 2007

## Sommaire

I.	Approbation du procès-verbal du CHS du 3 juillet 2007 .....	2
II.	Suivi des actions CHS (pour information).....	2
III.	Mesures de bruit sous pyramide réalisées du 1 <sup>er</sup> au 10 août 2007 .....	24
IV.	Bilan d'application de la circulaire du 13 juillet 2005 relative de la prévention du harcèlement moral, de la souffrance et de la violence au travail (pour information).....	34
V.	Rapport de visite du CHS du 15 décembre 2006 (pour information) .....	36
VI.	Point sur l'élaboration du document unique (pour information) .....	39
VII.	Visites et délégations CHS du 1 <sup>er</sup> semestre 2008 (point oral, pour avis).....	42
VIII.	Questions diverses .....	43

*La séance est ouverte le 4 décembre 2007 à 14 heures, sous la présidence de Monsieur Hervé Barbaret.*

**Monsieur BARBARET**

Monsieur Selles ne peut être des nôtres aujourd'hui. Je vais donc le remplacer, du mieux que je pourrai.

**Monsieur IROLLO**

Monsieur Rogier, inspecteur Hygiène et sécurité, est présent parmi nous pour la première fois, en tant que personnalité qualifiée.

**Monsieur ROGIER**

Je suis attaché d'administration et je travaille au ministère de la Culture depuis vingt ans. Depuis deux ans, je suis chargé d'inspection hygiène et sécurité pour des établissements du ministère (DRAC et services départementaux d'architecture) et certains services à compétences nationales (laboratoire de recherche des monuments historiques, etc.). Mon plan de charge me permet de m'occuper du Louvre, ce qui est un réel plaisir.

*La CGT assure le secrétariat de séance. SUD s'en chargera lors du prochain Comité.*

**Madame KARDIANOU**

Comme lors du dernier CHS, nous avons une proposition à faire. Nous avons inscrit le suivi des actions CHS en point 7 de l'ordre du jour. Ce point soulève de nombreuses questions et nous souhaiterions le traiter dès le début de la séance.

**Monsieur BARBARET**

La proposition est retenue. Le point 7 devient donc le point 2 de l'ordre du jour.

**I. Approbation du procès-verbal du CHS du 3 juillet 2007**

*En l'absence de remarque sur le procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**II. Suivi des actions CHS (pour information)**

**Madame COTTEVERTE**

Comme vous pouvez le remarquer, le document est plus léger que lors des CHS précédents. En effet, pour une meilleure lisibilité, dans la première partie « Actions réalisées », ne sont listées que

les actions réalisées depuis le dernier CHS de juillet. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions éventuelles concernant ce suivi.

**Monsieur MERLET**

Je suivrai l'ordre du document. En page 2, il est question d'un aménagement des postes au niveau de la mezzanine de Denon pour supprimer les courants d'air. Je ne vois pas bien ce dont il s'agit. Peut-on avoir des précisions ?

**Madame COTTEVERTE**

Il s'agit des postes de contrôle de l'aile Denon. Il avait été demandé de poser des vitrages pour éviter les courants d'air. Cela a été fait.

**Monsieur GAUCHET**

Des vitrages avaient été posés à Richelieu, puis nous avons reçu une demande pour étendre ces installations à Denon, ce que nous avons fait.

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

La demande avait été adressée en début d'année par les caissiers contrôleurs dans une plateforme revendicative.

**Monsieur MERLET**

J'avais un doute sur la localisation des postes. Il est écrit que le signalement provient de la DS, ce qui prête à confusion. Par ailleurs, la date de signalement (13 septembre 2006) est également surprenante.

**Madame LABRE**

Il s'agit aussi d'une demande des agents de surveillance qui travaillent le mardi à la place des caissiers contrôleurs. Ceux-ci avaient signalé cette difficulté dans le cadre de leur droit d'expression. La demande d'aménagement est donc exprimée de manière conjointe par la DS et la DP.

**Monsieur MERLET**

Je crois que les vitres ont été posées pour atténuer à la fois les courants d'air et les nuisances venant du passage des visiteurs dans les deux sens. Les agents de la DP avaient insisté sur ce point lors des discussions en début d'année. Pourtant, la pose de vitres n'atténue pas les courants d'air. La température est toujours peu élevée, et les courants d'air, importants.

**Monsieur GAUCHET**

En effet, le phénomène des courants d'air n'a pas pu être supprimé, mais les vitres jouent assurément un rôle protecteur. Ce point avait été reconnu lors de l'installation du premier poste à Richelieu. Je m'étonne donc de vos propos.

**Monsieur FERREIRA**

Il existe une différence importante entre les postes de Richelieu et ceux de Denon. Les cours situées à proximité sont couvertes à Richelieu, mais pas à Denon.

**Monsieur BOISSONNET**

La demande du CHS s'est d'abord portée sur Richelieu car, contrairement à ce que vous venez d'affirmer, les courants d'air s'y faisaient davantage sentir. En effet, la grande cage des escaliers mécaniques faisait appel d'air. La demande a été faite à Denon pour des raisons voisines. Certes, les aménagements réalisés ne suppriment pas totalement ces désagréments, mais il faut noter que les vitres protègent bien les agents des postes de contrôle des effets de ces courants d'air.

**Monsieur FERREIRA**

Je suis d'accord avec vous. Le courant d'air entrant est également présent à Sully. Mais la situation est particulière à Denon car le courant d'air peut alterner lorsqu'une des portes est ouverte.

**Monsieur MERLET**

Je reviens sur le dernier point de la page 2, ajout des actions dans le Papripact 2007 : « Amélioration des conditions de travail des agents de nuit et actions de formation hygiène et sécurité ». A-t-on davantage d'informations sur ces améliorations ?

**Madame COTTEVERTE**

Il avait été demandé d'ajouter le suivi de ces actions dans le PAPRIPACT 2007. Cette mesure permettra une évaluation globale des actions, au début de l'année 2008. Le suivi de l'étude sur les PC de nuit est repris en page 3.

**Monsieur MERLET**

En page 3, il est question du local régie haute et d'une nouvelle organisation en 2007. Il est écrit « Après libération de bureaux sous pyramide par la DP, redistribution des locaux à étudier : voir possibilité d'attribution d'un bureau au premier semestre 2008 ».

Nous rappelons que les conditions de travail restent problématiques dans cet espace. Les représentants du personnel constatent toujours une urgence sur l'ensemble des espaces situés sous

la pyramide. Un nombre d'agents trop important y travaille par rapport à la taille du local. Quelles sont donc les possibilités d'attribution d'un bureau au 1<sup>er</sup> semestre 2008 ?

**Monsieur GAUCHET**

Nous envisageons aujourd'hui d'ouvrir de nouveaux espaces en dehors du musée, notamment pour libérer une quinzaine de postes de travail de l'accueil. Cet espace servira, entre autres, à redistribuer des postes offrant ainsi de meilleures conditions de travail.

**Monsieur MERLET**

Quels agents seront déplacés ?

**Madame GUILLOU**

Le redéploiement permettra de déplacer une partie de l'effectif, notamment d'encadrement. Les bureaux qu'ils occupent aujourd'hui seront déployés pour les fonctions de terrain.

**Monsieur GAUCHET**

La régie haute n'est pas la seule à souffrir d'un manque d'espace. Les personnels restant à l'accueil pourront bénéficier de meilleures conditions de travail.

**Monsieur MERLET**

Trois types d'agents circulent dans ces espaces : les agents de sociétés extérieures qui s'occupent des distributeurs automatiques de billets, des agents titulaires intégrés depuis quelques mois à la direction des publics (agents appelés à circuler pour seconder les caissiers) et les caissiers, obligés de compter leurs caisses sur un coin de table. Ces espaces sont encombrés et souvent, des pièces tombent. C'est pourquoi je me permets d'insister pour connaître les personnels qui déménageraient. S'agit-il des personnels extérieurs ? Une décision a-t-elle déjà été prise sur ce point ?

**Madame GUILLOU**

Les fonctions très opérationnelles resteront sous la pyramide. Les fonctions d'encadrement sont susceptibles de déménager dans la mesure où leur présence sur le terrain est moins prégnante.

**Monsieur MERLET**

Au-delà du déplacement des agents, il sera bon de revoir l'ergonomie et la façon dont l'espace est disposé. Ce point est très important.

Mes questions suivantes portent sur l'installation d'un second bureau médical. Il est indiqué « chiffrage en cours ; travaux prévus au premier trimestre 2008 ». Or nous pensons que les travaux

devaient être effectués au cours du dernier semestre 2007. Nous constatons donc un retard de six mois.

**Monsieur GAUCHET**

Nous sommes en effet en retard d'au moins trois mois. Cette situation est due au fait que nous n'avons plus d'entreprises de corps d'Etat pour effectuer ces travaux. Nous avons malheureusement tardé à renouveler ce marché de travaux. C'est pourquoi nous avons perdu trois mois. Néanmoins, le projet est fait et les travaux sont en cours de chiffrage.

**Monsieur MERLET**

Madame Moreau avait signalé précédemment un problème d'accessibilité à ce bureau pour les personnes handicapées. Ces aspects ont-ils pu être pris en compte ?

**Monsieur GAUCHET**

Malheureusement, ce second bureau ne sera pas accessible aux personnes handicapées. L'espace dans lequel il est situé est très contraint, avec la présence d'un escalier à vis. Il ne sera pas possible d'ajouter d'aménagement pour handicapés. En revanche, le bureau principal est accessible aujourd'hui aux personnes handicapées.

**Monsieur MERLET**

En ce qui concerne les travaux à l'auditorium, ceux-ci concernent moins les WC que les espaces attenants (couloir et cuisine). Vous indiquez des travaux en cours. Où en est-on ? Le problème (une inondation très conséquente) remonte au printemps 2006. Les travaux ont commencé voilà quelques semaines et sont toujours en cours. Quelles sont les améliorations apportées ?

**Monsieur GAUCHET**

Nous parlons d'une deuxième phase de travaux. Le problème de fuite est lié à un joint de structure défectueux dans le couloir d'accès aux toilettes de l'auditorium. Nous avons réalisé des travaux il y a quelques mois, mais de nouvelles fuites sont apparues. C'est pourquoi nous avons lancé une seconde campagne d'étanchéité, voici quelques semaines, en prenant davantage de précautions. En plus du traitement d'étanchéité, nous avons souhaité adjoindre au dispositif une gouttière de récupération des eaux. Ces travaux sont en cours. L'installation de la gouttière a conduit à déposer une grande gaine de climatisation. Les travaux devraient être achevés dans trois semaines.

**Monsieur MARTIN**

Des préconisations sont-elles établies pour les entreprises travaillant sur ce chantier ? La semaine dernière, un gros nuage de poussière noire est apparu sur le chantier et a traversé tous les couloirs avant de descendre en régie.

**Monsieur GAUCHET**

En effet, nous avons rencontré des problèmes pendant les travaux.

**Monsieur MERLET**

En ce qui concerne les travaux sur l'*open space* au sixième étage du 162, rue de Rivoli, quelles seront les conséquences de ces aménagements pour le personnel ?

**Monsieur GAUCHET**

Là encore, ce chantier a pris du retard. Je rappelle que nous devons ajouter dans ces locaux des meubles de rangement, qui améliorent également le confort des lieux par un meilleur éclairage. En voulant raccorder ces meubles au réseau, nous avons constaté que l'installation électrique de l'ensemble de l'étage était en mauvais état. Nous avons alors pris contact avec le propriétaire de l'immeuble, qui a accepté de prendre en charge la mise en conformité. Les travaux interviendront à la fin de janvier. Pour éviter de trop perturber le travail des agents, je pense que nous pourrions utiliser un espace tampon situé au cinquième étage durant les travaux. Nous déplacerons les agents par vagues successives de cinq à six postes de travail.

**Monsieur MERLET**

Dans le point suivant « Réseau gaz - couloir des ateliers », il est indiqué que des travaux sont en cours et que la mise en service est prévue à la fin décembre après contrôle. Sommes-nous dans les temps ?

**Monsieur GAUCHET**

Des contrôles doivent être effectués. Nous aimerions remettre le réseau d'électricité en service pour la fin décembre.

**Monsieur MERLET**

En page 4, il est question de l'annexe Médiathèque Zone 8. Le dégagement de l'issue de secours et la vérification des extincteurs sont marqués « en cours ». Ce point est présent depuis longtemps, alors qu'il semble très urgent puisqu'il s'agit d'une issue de secours. D'après nos informations, cette situation problématique perdure depuis longtemps.

**Madame COTTEVERTE**

En réalité, il ne s'agit pas d'une issue de secours. Il n'est donc pas absolument nécessaire de la dégager. Par ailleurs, les extincteurs ont été vérifiés. J'ai reçu hier les éléments de ce dossier. Il faut savoir qu'une seule personne travaille à cet endroit.

**Madame MALLEGOL**

Il ne s'agit pas d'une issue de secours, j'en conviens, mais il faut considérer que ce local n'a qu'une seule entrée.

**Madame COTTEVERTE**

La nécessité d'une issue de secours dépend du nombre de personnes travaillant dans un local. En dessous de vingt personnes, une seconde issue n'est pas nécessaire. Je répète par ailleurs que les extincteurs ont été vérifiés.

**Madame MALLEGOL**

D'après nos informations, un extincteur n'a pas été vérifié.

**Madame COTTEVERTE**

Nous vérifierons ce point.

**Monsieur MERLET**

La réalisation des trois premiers points, signalés comme « Faits », a duré deux ans.

**Monsieur GAUCHET**

L'amélioration de l'éclairage est terminée depuis fort longtemps.

**Monsieur MERLET**

Les autres points ont nécessité de nombreux mois. Quant au point « revoir l'entretien du local », s'agit-il d'un nettoyage ou de revoir la réfection du local ?

**Monsieur GAUCHET**

Il s'agit de nettoyage.

**Monsieur MERLET**

La mention « En cours » signifie-t-elle qu'une amélioration aura lieu ? D'après nos informations, aucun changement n'a été constaté.

**Madame COTTEVERTE**

Monsieur Serrières s'est rendu sur place. Il a vérifié le local et s'est dit disposé pour réaliser un nettoyage sur demande. Une demande spécifique de nettoyage en urgence devra être adressée.

**Madame MALLEGOL**

J'entends bien qu'un nettoyage courant est fait. Cette zone d'archivage est très poussiéreuse ; la moquette qui couvre l'espace où se trouvent les deux bureaux est très sale.

**Monsieur BOISSONNET**

Je note cette demande de nettoyage de moquette et la transmettrai à Monsieur Serrières.

**Madame MALLEGOL**

Des préconisations pour l'achat d'une plateforme mobile avaient été évoquées.

**Madame LABRE**

Elles sont en cours.

**Madame MALLEGOL**

Qu'en est-il du poste de travailleur isolé ?

**Madame LABRE**

Je recherche la personne pour nous aider à faire le choix de cet équipement.

**Monsieur MERLET**

La démarche pourra-t-elle être finalisée au cours du premier semestre 2008 ?

**Madame LABRE**

Oui.

**Madame MALLEGOL**

Est-il possible d'avoir une fontaine réfrigérée ?

**Madame LABRE**

Votre chef de service en a fait la demande.

**Monsieur GAUCHET**

Une fontaine est installée dans le couloir.

**Madame MALLEGOL**

Elle ne fonctionne plus.

**Monsieur GAUCHET**

Signalez-le nous et nous la réparerons. Une personne s'occupe spécifiquement de ces équipements.

**Madame MALLEGOL**

La fontaine devrait surtout être nettoyée. Son aspect est répugnant.

**Madame KARDIANOU**

Où en sommes-nous ? La mention « En cours » a été ajoutée.

**Monsieur GAUCHET**

Une fontaine se trouve dans le couloir, à cinq mètres. J'entends qu'il y a des problèmes de nettoyage et d'entretien. Nous allons faire le nécessaire pour y remédier, mais je pense qu'il ne serait pas opportun de poser une nouvelle fontaine à proximité immédiate de la première. Nous allons plutôt procéder à la réparation de l'équipement existant.

**Monsieur MERLET**

Un problème n'apparaît pas dans le document : dans cet espace, un local est apparemment utilisé par les entreprises extérieures comme local cuisine. Un four à micro-ondes a été installé. Les prestataires sont-ils autorisés à utiliser ce local pour ces activités ? Si tel n'est pas le cas, il faudrait prévoir un endroit pour que les prestataires extérieurs puissent se restaurer.

**Monsieur GAUCHET**

De quelle entreprise s'agit-il ?

**Monsieur MERLET**

Il s'agit d'Otis.

**Monsieur GAUCHET**

Otis, comme les autres entreprises de maintenance du musée du Louvre, est autorisée à bénéficier de la zone aménagée dans les ateliers pour se restaurer. Il n'existe pas de locaux spécialement attribués aux entreprises pour réchauffer des plats.

**Monsieur BOISSONNET**

A la suite de ce CHS, nous interviendrons donc auprès d'Otis pour que ce local soit vidé. Les agents d'Otis peuvent aller prendre leur repas au restaurant du personnel. Un problème de rémunération se pose néanmoins, puisque ces personnels n'ont pas le droit aux mêmes réductions que les agents du Louvre. C'est pourquoi une zone de restauration pour les entreprises a été créée. Le personnel d'Otis doit donc aller dans la salle allouée aux entreprises prestataires. Nous transférerons cette remarque à l'encadrement d'Otis.

**Monsieur MERLET**

En ce qui concerne la région Napoléon, il est question de travaux de rénovation. A notre connaissance, des travaux ont déjà été effectués dans ces bureaux. Quels travaux sont-ils prévus ? Quels espaces vont-ils être touchés ? Vous parlez également de trouver des locaux provisoires le temps d'exécution des travaux. Où seront situés ces locaux ?

**Monsieur BOISSONNET**

Je constate une erreur de libellé : sur la première ligne, il faut écrire « DAMT » à la place de « DMO ».

**Monsieur GAUCHET**

Nous n'avons pas encore trouvé de locaux de remplacement pour les personnes concernées par la rénovation de l'espace. Il s'agit de refaire les peintures et les faux plafonds. Comme les locaux sont relativement exigus, le personnel ne peut continuer à travailler durant les travaux.

**Monsieur MERLET**

Les travaux portent donc sur la totalité des locaux. D'autres travaux avaient-ils été effectués il y a un an ou deux ?

**Monsieur GAUCHET**

Nous avons refait la partie arrière du bureau d'affectation. Il s'agit aujourd'hui de refaire l'ensemble du bureau.

**Monsieur CORDEAU**

Une partie du bureau des clés est un coffre-fort contenant un grand nombre de clés de l'établissement, qu'il est difficile de placer ailleurs. Il s'agit de créer une base vie digne de ce nom. La DMO a prévu dans cette même enveloppe une réorganisation de l'affectation des locaux. En effet, les cloisons du bureau des responsables ne monte pas jusqu'en haut et ne sont pas suffisamment isolantes. De plus, les préconisations du médecin du travail prévoyaient que le photocopieur ne pouvait pas rester à proximité immédiate des agents de cet espace. La DAMT profitera de cette réorganisation pour refaire la peinture des locaux.

**Monsieur MERLET**

Quel est le calendrier prévu pour la création de la base vie ? Vous notez « Projet 2008 ».

**Monsieur CORDEAU**

La DMO est chargée de ce projet. Elle a produit différents plans, que nous avons soumis au personnel afin de vérifier que ceux-ci correspondaient bien aux besoins. Le projet figure au budget de la DMO pour l'année 2008. La phase de réalisation reste à faire et des études techniques devront être menées car une dalle de béton doit être réalisée. Nous espérons néanmoins que les personnels pourront profiter de cette base vie en 2008.

**Monsieur MERLET**

Nous l'espérons aussi, et davantage au premier semestre qu'au deuxième. En ce qui concerne l'aire de livraison, est-il question de l'aire marchandise ou œuvres ?

**Monsieur GAUCHET**

Il est question de l'aire de livraison des œuvres.

**Monsieur MERLET**

Je rappelle à cette occasion qu'une demande de CHS exceptionnel avait été adressée par les représentants du personnel voilà un mois...

**Monsieur BOISSONNET**

Ce CHS aura lieu le 8 janvier.

**Monsieur MERLET**

En ce qui concerne la demande d'analyse de l'air dans les salles « avec publication des résultats et expertise de l'entretien des systèmes de climatisation », une visite d'une centrale de climatisation est mentionnée sur le document. Deux visites ont eu lieu les 21 et 30 novembre, qui ont permis d'informer les représentants des personnels du fonctionnement très technique et particulier des matériels. Néanmoins, leurs suites nous laissent dubitatifs. En tant que représentants du personnel et du CHS, nous ne sommes pas garants du bon fonctionnement du matériel de climatisation.

**Monsieur GAUCHET**

Il s'agissait de vous informer plus que de vous impliquer.

**Monsieur MERLET**

Ces visites n'ont pas apporté grand-chose pour nous, et nous souhaiterions connaître les suites prévues.

**Monsieur GAUCHET**

Je suis déçu de vous entendre dire cela, mais j'ai reçu d'autres échos émanant des agents. Le but de ces réunions était de montrer l'importance du traitement de l'air dans une centrale. Les explications fournies étaient simples. J'ai eu des retours plutôt favorables de la part des personnes participant à ces réunions.

**Monsieur BOISSONNET**

L'idée était de montrer comment était traité l'air arrivant dans les locaux du musée. Le dispositif aspire un air de mauvaise qualité et l'améliore par un traitement. Les centrales disposent, en matière d'élimination de certaines particules, de filtres changés régulièrement. Nous en sommes les garants. L'air arrivant dans le musée est traité et propre.

Par ailleurs, on constate souvent que les bouches d'aération sont légèrement noircies. Un problème d'encrassement de ces matières plastiques se pose en effet. Celui-ci est dû aux poussières présentes dans la pièce même. Les sociétés de nettoyage ont l'obligation d'assurer des tournées pour effectuer ce nettoyage. Je vérifierai le suivi de cette action. Lorsque nous soupçonnons une dégradation de l'air ambiant dans une salle, nous demandons une analyse de l'air par un laboratoire de la Ville de Paris. Les analyses d'air sont ensuite communiquées au médecin du travail.

**Monsieur FERREIRA**

Je crois que vous ne répondez que sur l'aspect de la qualité d'air. Or le personnel se manifeste principalement sur les questions de la température et des déplacements de l'air. Dans certains espaces, notamment à Richelieu, ce problème est préoccupant. Il a conduit une centaine de personnes à signer une pétition : les agents ont froid, ils subissent des courants d'air.

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Une réponse a été faite à cette pétition. Aucun autre problème ne m'a été signalé depuis cette date.

**Monsieur FERREIRA**

Pourtant, rien n'a changé à ma connaissance. Nous apprécions le travail d'information qui est mené. Il est bon de savoir comment les choses fonctionnent. Néanmoins, les agents en salle ne voient pas d'amélioration dans leur situation. Ils ont le sentiment que les œuvres sont prioritaires et que les paroles et visites d'experts ne sont pas suivies d'actions.

Je sais qu'une part de subjectivité doit être notée dans ces déclarations. Pourtant, de réels problèmes de température persistent. Les agents déplorent une situation d'inconfort dans les salles. L'élaboration et la signature de la pétition sont la preuve de leur mobilisation. Globalement, le personnel a l'impression que les choses ont été dites, que la direction les a entendues puis est passée à autre chose.

**Monsieur GAUCHET**

Nous n'avons pas seulement écouté ces réclamations, mais effectué un contrôle par le prestataire en maintenance. Celui-ci n'a pas constaté de conditions dégradées par rapport aux conditions normales.

**Monsieur FERREIRA**

Je crois qu'un double discours persiste, qui est source de malentendus. Peut-on dire aux personnes : « nous pouvons faire la démonstration que les températures des salles sont correctes ? ». Les agents dans les salles affirment que, même bien habillés, ils continuent d'avoir froid.

**Monsieur BOISSONNET**

Il y a bien une différence entre le ressenti et la mesure physique.

**Madame TAIBI**

Le problème est réel. En été, les agents se plaignent d'avoir trop chaud.

**Monsieur FERREIRA**

Le PC fait cette remarque. Dans les salles, durant la période estivale, certaines alarmes se déclenchent, mais ne provoquent pas d'intervention.

**Monsieur BOISSONNET**

Je pense que vous parlez des alarmes sur les œuvres. En été, les alarmes se déclenchent logiquement du fait de l'élévation de température. Elles sont en effet très proches des verrières.

Je reviens sur le ressenti des températures par les agents. Nous avons tenté de tempérer celles-ci. Les plaintes sont-elles toujours localisées dans les mêmes lieux ? A Richelieu ?

**Madame TAIBI**

Oui, les agents se plaignent dans Richelieu et dans la zone de peinture du Nord. Le ressenti est tellement fort que certains agents demandent de changer de district dans la journée pour avoir chaud.

**Madame AGUIRRE**

La pétition compte 180 signatures ! Les agents attendent des réponses.

**Monsieur BARBARET**

Nous pouvons donner des éléments sur les températures et le degré d'hygrométrie. Nous comprenons qu'une demande précise est adressée, fondée sur des éléments subjectifs. La DAMT pourra en effet procéder à des relevés dans les zones de l'espace Richelieu.

**Monsieur FERREIRA**

Nous souhaiterions que la direction aille plus loin que des réponses objectives. En effet, on peut dire que la température est de 20° et que l'hygrométrie est correcte, sans supprimer le sentiment de fraîcheur ressenti par nos collègues du fait des déplacements d'air. Ce ressenti est bien réel. Nous attendons qu'une solution soit trouvée. Au deuxième étage, après un travail conséquent, nous avons fini par obtenir des améliorations notables. Cela n'a pas été facile, mais nous l'avons fait.

**Monsieur BOISSONNET**

Oui, la situation était très compliquée. J'aurais simplement besoin que vous me redonniez les lieux exacts.

**Monsieur BARBARET**

Je propose que la DAMT soit informée de nos échanges et de tous les éléments pouvant justifier ce sentiment d'inconfort. Nous ferons une analyse précise pour voir quelles mesures correctives pourraient être apportées.

**Madame AGUIRRE**

Depuis plusieurs années, SUD a toujours les mêmes interrogations au sujet de la climatisation. Le système de l'aile Sully, plus ancien, connaît non seulement des problèmes de réglage mais également des pannes ponctuelles. Nous sommes souvent désarmés face à ces dysfonctionnements. En effet, nous sommes contraints de rester en poste.

Pour ma part, je n'ai connu qu'une seule panne importante : elle consistait en des fuites dans les tuyaux. Le problème vient souvent de l'impossibilité à renouveler l'air lorsque la climatisation tombe en panne et que toutes les portes doivent rester fermées. Comment gérer une panne ponctuelle vis-à-vis du public et du personnel en poste ? Un protocole devrait être rédigé pour permettre de faire face à ces difficultés. Comment faire face aux effets du vieillissement du système de climatisation ?

**Monsieur BOISSONNET**

Les pannes complètes de la climatisation, auxquelles vous faites référence, sont très rares. L'air est bien renouvelé par l'intermédiaire de la climatisation. Etant donné le volume des salles, il faut que la climatisation souffre d'un réel problème pour que l'accumulation de CO<sub>2</sub> commence à être ressentie.

**Madame AGUIRRE**

Au bout de combien de temps peut-on ressentir ces effets ?

**Monsieur BOISSONNET**

Tout dépend du volume de la salle et du nombre de personnes présentes.

Ces pannes surviennent très rarement. La procédure normale est la suivante : dès qu'un agent constate que la climatisation ne fonctionne pas, il doit prévenir immédiatement la vigie technique afin que celui-ci intervienne le plus rapidement possible. A l'heure actuelle, nous n'avons pas mis en place à ma connaissance de protocole d'évacuation. Au pire, il convient d'ouvrir les fenêtres.

**Madame AGUIRRE**

Les conservateurs ne siègent pas au CHS, mais ils s'élèveraient contre une telle possibilité.

Les agents peuvent difficilement prendre une telle décision. Ils prennent par ailleurs un risque car les fenêtres étant de plus en plus rarement ouvertes, elles se referment très difficilement. Le bois joue. Nous n'attendons pas forcément des mesures de grande ampleur, mais d'avoir quelques directives.

La question a également été posée dans les salles semi climatisées. Après le déclenchement d'une alarme de détection incendie, il fallait attendre le passage de la société de dépannage et des pompiers pour remettre en route la climatisation. Il est déjà arrivé que les agents demeurent

plusieurs heures sans renouvellement d'air, dans une atmosphère assez oppressante. La question est préoccupante et je ne suis pas sûre que la DAMT puisse apporter une réponse technique.

**Monsieur BOISSONNET**

Lorsque des pannes se produisent, nous essayons de remettre les choses en état de marche le plus rapidement possible. Nous sommes parfois conduits à mobiliser le personnel d'astreinte le week-end.

**Monsieur MERLET**

En page 6 du document de suivi des actions CHS figure la « demande de création d'une salle de repos supplémentaire Aile Sully au premier ou deuxième étage ». Dans la colonne Suivi, on trouve la mention « Nécessité de déplacer dans un autre local les chevalets actuellement entreposés avant aménagement en salle de repos ». Cette mesure a-t-elle pu être menée à bien ?

**Madame COTTEVERTE**

Cela a été fait ce matin.

**Monsieur MERLET**

En ce qui concerne les cahiers d'hygiène et de sécurité qui devraient être mis à disposition des agents du 180, rue de Rivoli, a-t-on pu avancer sur la localisation des cahiers et l'information des agents ?

Par ailleurs, nous avons remarqué que certains cahiers ont mystérieusement disparu dans un atelier.

**Monsieur BERNARD**

L'incident s'est produit deux fois, dans le même atelier, alors que des remarques pertinentes avaient été faites dans le cahier. J'ai convenu avec les agents que les réclamations soient directement faites dans mon bureau ou lors d'un de mes déplacements.

**Madame COTTEVERTE**

Nous ne voulons pas multiplier le nombre des cahiers dont la gestion reste compliquée. Plusieurs directions ou départements sont situés au 180, rue de Rivoli. Comme dans les autres directions, nous aimerions centraliser les remarques dans un ou deux cahiers, et réfléchissons sur la localisation de celui-ci. Aucun huissier ne travaille au 180, rue de Rivoli. Nous discutons actuellement avec les personnels de l'emplacement futur de ce cahier.

**Madame TCHENQUELA**

Je dois en effet me rapprocher de ces directions. Pour des questions de sécurité, le cahier ne devrait pas être laissé à l'agence comptable. Je rappelle que les cahiers mis à disposition dans les PACs ne sont pas forcément très visibles pour les agents : souvent, un manque de place empêche qu'ils figurent sur les comptoirs. Pourtant, tout agent peut demander le cahier à l'huissier en place.

**Monsieur MERLET**

Avez-vous avancé sur la question des visites CHS du deuxième semestre 2007. Une date a-t-elle été fixée pour la visite des allées des Tuileries ?

**Madame COTTEVERTE**

Aucune date n'a été encore fixée, mais je pense que cette visite pourra avoir lieu en décembre.

**Monsieur MERLET**

Dans la rubrique Questions diverses, nous avons constaté avec surprise que les champs de compétences de la Direction des publics s'étaient élargis à « l'état des machines à café couloir des ateliers et aire de livraison ».

**Madame COTTEVERTE**

Il s'agit bien sûr d'une erreur.

**Monsieur MERLET**

Plus sérieusement, il est indiqué que le nettoyage des grilles d'aération des bureaux est « prévu une fois par mois ». Sa réalisation doit être suivie. Effectuez-vous un contrôle de ce nettoyage ?

**Monsieur BOISSONNET**

Un responsable et ses assistants effectuent les visites nécessaires.

**Monsieur GAUCHET**

Ils procèdent bien évidemment par échantillonnage, car le Louvre compte environ 5 000 grilles de ventilation. Le personnel est également garant de l'entretien, et peut réclamer des visites supplémentaires.

**Madame AGUIRRE**

Peut-on faire appel à ce service lorsque l'on constate qu'une grille n'a pas été correctement nettoyée ?

**Monsieur BOISSONNET**

Oui.

**Monsieur FERREIRA**

Nous pouvons parler à un manquement. Cependant, dans certains bureaux, travaillent des personnes différentes. Ce suivi du nettoyage de l'espace des salles de repos et vestiaires me semble relativement lacunaire. L'état général des toilettes est lamentable.

**Monsieur BOISSONNET**

Je vais prendre des dispositions à cet égard.

**Monsieur MERLET**

Pour poursuivre les questions diverses, une « étude sur la toxicité/santé de l'utilisation du bois médium » a été demandée à l'atelier de menuiserie. Le document indique seulement dans la colonne Suivi « voir études et état de connaissance sur risques/medium ».

**Madame AGUIRRE**

Les agents savent-ils que ces documents existent ?

**Monsieur BERNARD**

Le bois est un matériau dangereux. En ce qui concerne le bois médium, il n'a pas fait l'objet de rapport spécifique. La demande émane du chef d'atelier. Je vais me rapprocher de certains services pour obtenir des informations. A l'heure actuelle, il semblerait que les seules informations disponibles se trouvent en Allemagne.

**Monsieur BOISSONNET**

Il n'existe donc pas de normes sur le sujet.

**Monsieur BERNARD**

Nous pouvons tout de même préconiser au chef d'atelier de s'équiper de protections renforcées pour traiter ce bois (masques efficaces, etc.).

**Madame MOREAU**

Une mesure de l'empoussièremment de l'espace de travail serait nécessaire pour définir le type de protection devant être apporté.

**Monsieur BERNARD**

Je rappelle que le medium M1 est très rarement utilisé dans les ateliers.

**Madame AGUIRRE**

La demande ne porte donc que sur un seul type de medium.

**Monsieur BERNARD**

En effet, la demande porte sur le M1. J'ai demandé au chef d'atelier de se rapprocher de son fournisseur. Celui-ci est tenu de préciser les éléments figurant dans le matériau qu'il commercialise.

**Madame MOREAU**

Il convient d'abord d'évaluer le niveau d'empoussièremment de l'atelier.

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Qui peut effectuer de telles mesures ?

**Madame MOREAU**

La DAMT.

**Monsieur BERNARD**

Plusieurs organismes sont habilités à réaliser ces études.

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Nous allons examiner la manière dont nous pouvons diligenter celles-ci.

**Monsieur FERREIRA**

Nous sommes aujourd'hui à la fin de l'année 2007. Or le problème est soulevé depuis au moins un an. Aujourd'hui, nous n'avons pas davantage d'informations sur un produit que nous continuons

pourtant à utiliser. Je me souviens d'avoir demandé il y a longtemps que l'utilisation de ce produit soit limitée. Or il semble que ce produit soit très utilisé.

**Monsieur BERNARD**

Il ne faut pas confondre les différentes variétés de medium. Le medium M1 est de couleur rouge et possède des propriétés particulières contre le feu.

**Monsieur FERREIRA**

La question du medium est posée depuis plusieurs années. A l'heure actuelle, on ne peut pas apporter de réponse concernant son utilisation. Cela n'est ni normal ni sérieux. Nous allons peut-être découvrir un jour que nous avons perdu beaucoup de temps et que des personnes ont contracté des maladies car nous n'avons pas réagi suffisamment tôt.

**Monsieur BARBARET**

Je propose de faire un point d'information sur ce sujet lors du prochain CHS.

**Madame HENOCQ**

D'autres mesures avaient été préconisées sur les poussières de bois et le bruit.

**Monsieur GAUCHET**

Nous avons prévu de réaliser des travaux pour améliorer l'extraction de cette nouvelle machine, qui n'est pas suffisamment performante à l'heure actuelle.

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Nous inscrivons donc un point d'information au prochain CHS pour rappeler la réglementation et les mesures prises sur ce sujet.

**Madame KARDIANOU**

Je reviens sur l'état des machines à café couloir et atelier. Le CHS du 3 juillet 2007 contient déjà un rappel sur ce point, photos à l'appui. Les mesures prises pour résoudre cette question sont peu satisfaisantes.

**Monsieur GAUCHET**

Le concessionnaire est responsable des machines à café.

**Madame KARDIANOU**

Il faut gérer ce problème dans les plus brefs délais : les abords des machines sont très dégradés.

**Monsieur BOISSONNET**

Ce point est noté.

**Madame KARDIANOU**

Par ailleurs, nous souhaiterions aborder des points de suivi qui ne figurent pas dans ce document, mais qui étaient inscrits dans le compte-rendu du précédent CHS. Madame Etienne-Boisseau avait demandé qu'une vérification soit effectuée dans la salle de gym, où des problèmes d'entretien avaient été signalés.

**Monsieur GAUCHET**

Il s'agissait également de vérifier le débit d'air, qui était indiqué comme insuffisant.

**Madame KARDIANOU**

Nous avons obtenu une réponse sur ce point. Le nombre de personne fréquentant la salle était conforme. Notre question portait davantage sur l'entretien de cette salle.

**Monsieur GAUCHET**

Il faut revenir sur ces problèmes de nettoyage.

**Madame KARDIANOU**

Un autre point avait été évoqué lors du précédent CHS. Il s'agissait d'une rupture de la chaîne de froid des laitages. La vérification a-t-elle été effectuée ?

**Madame MOREAU**

J'ai transmis l'information à la personne qui avait posé la question lors du comité.

**Monsieur MARTIN**

Je souhaiterais poser une autre question sur un point mentionné en page 4, portant sur les travaux des Tuileries. Trois tranches de travaux avaient été définies alors que cinq phases sont maintenant programmées. Lors de la visite du 15 décembre 2006, une première tranche avait été prévue entre décembre 2006 à février 2007, suivie de deux autres tranches.

**Monsieur GAUCHET**

Un nouveau découpage a été effectué, pour des raisons pratiques. Il s'agit à la fois de traiter les vestiaires et le réfectoire, alternativement. Nous avons donc quatre opérations. Un problème d'espace se pose.

**Monsieur MARTIN**

Les travaux achevés en septembre 2007 correspondent-ils à ceux qui devaient être finis en février 2007 ? On constate sept mois de retard.

**Monsieur BERNARD**

La salle de réunion est en cours de travaux.

**Monsieur MERLET**

Dans la continuité des remarques de ma collègue, je voudrais revenir sur le suivi des points évoqués lors du précédent CHS. En effet, certains points n'ont pas été repris alors qu'ils n'avaient pas trouvé de résolution. Diverses actions devaient être menées au 180, rue de Rivoli (réparation d'un vasistas donnant sur cour intérieure, agrandissement de la trappe d'accès au compteur, installation d'un ouvrant de désenfumage). En juillet, après divers atermoiements, la réponse apportée était la mention « En attente de réponse du syndic ».

**Monsieur GAUCHET**

L'ouvrant de désenfumage, qui constituait une priorité, a été installé depuis longtemps. Par ailleurs, nous n'avons pas retrouvé de trace d'un problème de vasistas. Peut-être s'agissait-il d'une mauvaise transcription car il avait été question à un moment de changer une vitre dans un bureau, ce qui a été fait. Quant à l'agrandissement de la trappe, la demande émanait de la compagnie des eaux qui souhaitait poser des compteurs. La société n'a pas donné suite aujourd'hui.

**Monsieur MERLET**

De même, la réhabilitation des vestiaires de la surveillance en VDI figurait parmi les actions en cours au précédent CHS. Cette réhabilitation a-t-elle été effectuée ? J'en doute, car une odeur âcre se dégage toujours de ces vestiaires et des couloirs attenants. Où en est-on ? Nous n'avons pas constaté de différence entre le début et la fin de l'année.

**Madame COTTEVERTE**

Je crois qu'il s'agit là d'un nouveau point.

**Monsieur GAUCHET**

Nous allons vérifier.

**Monsieur BOISSONNET**

La dernière fois que je suis passé près de ces vestiaires, il y a fort longtemps, j'ai eu l'impression que les toilettes ne servaient pas. L'état de ces équipements était très mauvais, et je suis d'accord pour effectuer une visite.

**Monsieur MERLET**

Nous voulons aborder un dernier point. Je me réfère là au procès-verbal du CHS du 10 mai. En page 33, Madame Etienne-Boisseau affirme au sujet du bruit sous pyramide : « je préconise aujourd'hui le port des bouchons et requiers de la DAMT une réflexion sur le projet de couverture de la bande d'accueil de même que sa budgétisation ». Même si des éléments ont pu être donnés hors séance, nous nous attendions à retrouver ce point dans le suivi des actions du CHS. Nous souhaiterions obtenir davantage d'informations sur ce point, ainsi qu'une budgétisation.

**Madame COTTEVERTE**

Le point sera abordé de manière globale par la suite.

**Monsieur MERLET**

Nous considérons pour notre part que ce point aurait dû apparaître dans le suivi des actions du CHS.

**Monsieur BARBARET**

Vous avez tout à fait raison, et ce point sera inscrit dans le suivi. Nous allons aujourd'hui aborder le point de manière globale, en prenant en compte votre remarque.

**III. Mesures de bruit sous pyramide réalisées du 1<sup>er</sup> au 10 août 2007**

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Je rappelle que vous avez été conviés à une séance de restitution des résultats. Le syndicat SUD n'a pas souhaité y assister car il préférerait que ce point figure à l'ordre du jour de ce CHS. Nous présenterons les résultats de manière synthétique ainsi que les préconisations et les mesures prises par la suite.

**Monsieur GAUCHET**

Nous avons fait procéder au mois d'août – un mois de forte fréquentation – à des contrôles de bruit sur les postes de travail. Ces mesures ont été effectuées par la société Apave.

Huit postes de travail ont été concernés (vestiaires de la zone Richelieu et Denon, entrée pyramide, entrée sous pyramide, banque d'information et d'accueil, accès Sully, accès Denon, accès Richelieu). Ils ont été contrôlés pendant une semaine, huit heures par jour. Les tableaux figurant dans le dossier présentent les heures de ces contrôles.

Il apparaît qu'un seul poste de travail (l'accès à la pyramide) présente des résultats légèrement supérieurs à la norme admise par la réglementation. Nous avons là un léger dépassement de la valeur maximale. Pour tous les autres postes, les mesures de bruit se situent dans la fourchette admise.

**Madame HENOCQ**

Dans votre compte-rendu de la réunion du 10 octobre, une de mes interventions ne figure pas. On serait passé de 80,9 à 77,5 décibels entre les mesures faites par le service médical et ces dernières mesures. A la suite de ce constat, nous avons demandé à connaître la localisation des capteurs. Comment expliquez-vous cette baisse en fonction des deux approches adoptées ?

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

La CGT avait en effet signalé des résultats différents entre l'étude précédente et celle conduite au mois d'août.

**Madame COADIC**

Il est étonnant que le relevé de 2004 fasse apparaître le chiffre de 81,4 décibels, alors que les chiffres de 2007 ne dépassent pas 80,5 décibels.

**Madame AGUIRRE**

Les mesures ne sont pas les mêmes. En 2004, dans les premières études, les contrôles étaient réalisés sur les agents eux-mêmes. Ceux-ci doivent utiliser leur voix et communiquer. Or on sait qu'une conversation qui dépasse 60 décibels est difficile.

Les nouveaux contrôles procèdent à des mesures d'ambiance. Celles-ci doivent être ramenées à la nature du travail des agents. Certains sont des travailleurs statiques, d'autres sont mobiles. Des rotations ont également lieu entre les agents, dont nous ne connaissons pas le détail. La difficulté vient du temps d'exposition au bruit.

**Monsieur GAUCHET**

Les mesures sont le résultat de moyennes d'exposition.

### **Madame COTTEVERTE**

Les mesures sont conformes à ce que prévoit le décret. Je crois qu'un problème de méthode se pose. Nous comparons ici des mesures qui ne sont pas effectuées avec des méthodes identiques. Apave est à ma connaissance la seule société accréditée pour réaliser ce type de mesures dans le respect de la réglementation. Je ne pense pas que l'on puisse remettre en cause les méthodes employées.

### **Madame AGUIRRE**

La méthode n'est pas adaptée au type de travail. Elle traite du problème du travail avec des machines bruyantes. Au musée du Louvre, le bruit est essentiellement issu de la foule ainsi que de l'escalator placé sous la pyramide. Je crois que la méthode est adaptée à une ambiance de travail où les travailleurs sont statiques et n'ont pas besoin de communiquer. Les capteurs ont été placés en bas de la production de bruit, alors que l'on sait que le bruit monte.

Nous sommes confrontés au même problème depuis une dizaine d'années. Les agents sont exposés de façon récurrente à une forte intensité sonore durant leur travail et ne le supportent plus. C'est pourquoi SUD n'a pas participé à la réunion organisée : nous pensons en effet que ce problème mérite mieux qu'une petite réunion organisée en catimini. La question du bruit a été soulignée à plusieurs reprises ; elle concerne différentes zones. Nous pensons donc qu'il faut se mettre autour d'une table et discuter concrètement des mesures à mettre en place à court, moyen et long terme.

Les touristes ont été nombreux à venir au Louvre, malgré les grèves. A Noël, nous nous attendons également à une très forte affluence. La concentration y est d'ordinaire plus forte qu'en août. Quelle réponse apportons-nous au personnel travaillant dans cette zone ? La période est propice à une montée de décibels et... de tension.

### **Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Nous n'avions pas organisé une réunion en catimini. Nous avons simplement souhaité vous présenter les résultats avant de pouvoir le faire au personnel d'accueil. Cette restitution ne visait pas à clore le débat. Si nous ne dépassons pas les normes maximales autorisées, nous sommes pourtant conscients que des solutions doivent être trouvées. Nous n'abandonnons donc pas cette préoccupation. Je ne sais pas s'il convient de réunir un groupe de travail : le CHS est le lieu où les débats peuvent avoir lieu. Nous travaillons sur ce sujet entre les séances. Je souhaiterais d'ailleurs que les mesures concernant l'équipement en protecteurs auditifs pour les agents de la banque d'accueil soient présentées.

### **Madame MOREAU**

Des séances ont été organisées avec les chargés d'accueil. Il apparaît que la majorité des agents sera équipée avant la période de fin d'année d'équipements personnalisés de protections auditives. Cinq personnes ont testé ces protections pendant été. Certains les supportent très bien ; d'autres les trouvent inconfortables ou gênantes. Nous devons donc continuer à travailler avec le laboratoire pour modifier le filtre et diminuer l'atténuation du bruit, afin de faciliter la communication.

Quant aux méthodes, je crois que l'on ne peut pas comparer les deux mesures qui ont été effectuées.

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

L'Apave est un organisme professionnel spécialisé. Je ne vois pas dans quelle mesure nous pouvons contester les décisions prises par cet organisme pour réaliser cet audit.

**Monsieur FERREIRA**

Je lis l'annexe 1 du document fourni : « quel que soit le résultat des mesures, l'employeur prend les dispositions de prévention visant à supprimer ou à réduire au minimum les risques résultant de l'exposition au bruit ». Dans les propositions faites ne figurent même pas les bouchons. Il semble que l'on essaie d'intervenir sur l'exposition au bruit.

Ce problème dure depuis des années. On tourne autour de la solution. Il faudra pourtant que la direction du Louvre se décide un jour. Le projet Pyramide, qui fournissait une solution, n'est plus débattu, alors que les agents souffrent.

Nous parlons ici de la pyramide mais les agents dans les salles sont confrontés au même problème.

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Madame Moreau vient exposer les mesures prises pour les agents de la banque d'information. La direction des publics nous a par ailleurs transmis la liste des agents affectés aux tâches de contrôle. Ceux-ci peuvent être inclus dans la population que nous pouvons équiper en protections auditives. La liste des agents de la surveillance travaillant sous pyramide ne m'a pas été transmise. Comme nous l'avions évoqué, nous avons également rencontré la société de sécurité pour lui rendre compte des mesures de bruit.

Par ailleurs, il convient de rappeler que des mesures d'ordre organisationnel ont également été prises au cours des dernières années. Elles ont permis de revoir le temps d'exposition au bruit des personnels de la direction des publics. Un autre projet visait un espace susceptible d'être dégagé pour poursuivre la réduction du temps d'exposition.

**Madame GUILLOU**

En effet, une réflexion est actuellement menée sur l'aménagement d'une des alvéoles de l'accueil des groupes pour créer un espace d'accueil du public préservé du bruit. L'espace pourrait accueillir un conseil à la visite destiné aux familles. Ce public est en effet très demandeur d'activités spécifiques. Dès que l'idée sera validée, l'aménagement débutera. Nous sommes conscients du fait que cet espace ne constitue pas une solution idéale, mais une réponse intermédiaire. Je rappelle que le timing prévoit que le projet Pyramide soit achevé en 2014.

### **Monsieur MERLET**

Je reviendrai tout à l'heure sur les chargés d'accueil et les différentes catégories de personnel concernées par les mesures annoncées. Dans le procès-verbal du 10 mai 2007, en page 32, Madame Bardou indiquait « du fait de l'évolution de la jurisprudence en matière d'hygiène et de sécurité, nous entrons dans une logique d'obligation de résultats, et non plus de moyens. Il importe donc de mettre en place des solutions pour la santé des salariés, même si ces alternatives ne les convainquent qu'à moitié. L'établissement se doit d'appliquer la réglementation ». Madame Bardou affirmait précédemment « les propos que je viens d'entendre me préoccupent. La réglementation est très explicite en matière de réglementation contre le bruit. Le premier train de mesures doit être d'ordre collectif ; la protection individuelle n'intervenant qu'en dernier ressort, lorsqu'aucune mesure collective ne peut être mise en place. Il est impératif de trouver des solutions pour que les agents concernés soient moins exposés. »

Nous avons pour l'instant parlé des protections auditives individuelles, mesures individuelles prises sur choix de l'agent. Nous avons peu ou pas parlé des mesures collectives. En ce qui concerne les chargés d'accueil, la CGT a entamé un travail avec ceux-ci. Nous allons prochainement rencontrer la DRHDS à ce sujet car les agents eux-mêmes sont toujours en attente de mesures collectives sur ce sujet. Il semble que les mesures annoncées par Madame Guillou restent très insuffisantes. La création d'un espace, comme expliqué le 10 mai, semble impossible. Si cette option est toujours d'actualité, nous souhaiterions que vous la développiez. En effet, au regard des informations que nous avons récoltées, cette mesure ne sera pas acceptée par les agents.

Nous réfléchissons avec les agents à différentes mesures pour les chargés d'accueil. Pourquoi faisons-nous cela ? Aux dires des agents, il semblerait que ce travail n'ait pas été fait ou ait été imparfaitement fait.

Quant à la direction de la surveillance, Monsieur Leduc semblait très volontaire à ce sujet en mai dernier. Il serait bon que la DRHDS le relance activement, s'il n'a pas encore communiqué la liste des agents concernés. Il y a véritablement urgence, même si, heureusement, quelques initiatives commencent à être prises. Nous souhaiterions que la démarche s'accélère.

### **Monsieur BARBARET**

La première des choses à faire, lorsqu'un problème crucial se pose, est d'avoir les idées claires sur la réalité des difficultés. Je pense que les mesures de bruit constituaient une action prioritaire pour connaître la gravité du problème. Elles ont été réalisées et fournissent des éléments importants.

### **Madame HENOCQ**

Un manque d'espace criant est constaté pour l'accueil des groupes. Que faire ? Peut-on disposer d'un bureau pour accueillir ces publics de manière différée ?

### **Monsieur GAUCHET**

Cela semble difficile.

**Madame HENOCQ**

Comment faire pour gérer les groupes au quotidien ?

**Madame GUILLOU**

Je n'ai pas le pouvoir de repousser les murs. Les mètres carrés sous pyramide sont limités. La solution la plus raisonnable consisterait à sacrifier un peu le public pour que les agents qui souffrent du bruit soient soulagés. Je ne peux faire mieux que cette proposition.

**Madame HENOCQ**

Prenez-vous l'engagement de réduire les groupes, afin que nous puissions les placer ?

**Madame GUILLOU**

Un projet est à l'étude, qui permet de repenser tout le processus de réservation pour 2009. Il est possible que nous ne soyons pas tout à fait en phase, en termes de temps et de chronologie, car j'aimerais que ce dossier puisse être réglé très vite. Une période transitoire aura certainement lieu, où les quotas seront gérés de manière différente. Nous sommes conscients que ces solutions ne constituent pas une panacée.

**Madame HENOCQ**

Pourquoi avons-nous reçu le document sur l'emplacement des capteurs seulement ce matin alors que nous l'avons demandé à deux reprises ?

**Monsieur IROLLO**

Les documents s'étaient égarés et ont pu être récupérés en urgence. Je les ai apportés moi-même. Il s'agit de quelques photos, qui pouvaient être examinées rapidement.

**Madame HENOCQ**

La société Apave a utilisé une méthode impliquant une distance maximale de 40 centimètres. Or un écart d'1,50 mètre est constaté.

Les résultats de ces mesures ont-ils été transmis à la société Antena Audio ?

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Qui s'occupe des relations avec cette société ?

**Madame GUILLOU**

Le même prestataire traite des écouteurs conférence et des guides multimédia.

**Madame COTTEVERTE**

La société Eliance avait fait une demande. Le rapport leur a été transmis.

**Madame AGUIRRE**

Je n'ai pas eu de réponse à ma question. Nous entrons dans une période de surexposition au bruit. Quelles sont les mesures proposées par l'administration pour la période de Noël ?

**Madame COADIC**

Les agents seront bien au-dessus des 80 décibels en moyenne durant la période de Noël.

**Monsieur GAUCHET**

Je rappelle que le test a été réalisé en août, à un moment de forte fréquentation.

**Madame COADIC**

Je travaille sous pyramide et je peux témoigner que la fréquentation est plus forte lors des vacances de Noël qu'en été.

**Madame GUILLOU**

Je ne pense pas que le pic des 54 000 visiteurs lors du dimanche gratuit au cours duquel les mesures ont été effectuées puisse être dépassé en hiver.

**Madame COADIC**

Lorsqu'il pleut, les visiteurs stationnent sous la pyramide.

**Madame AGUIRRE**

A chaque période de pic, un agent de la banque d'information craque. Que faire face à cette situation ? Deux agents m'ont dit être prêts à demander un mi-temps. Leurs journées sont très difficiles, notamment à Noël où la tension est forte. Les agents se retournent alors contre leur encadrement intermédiaire, qui ne peut rien faire. Que proposez-vous dans l'immédiat ?

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Vous avez validé une proposition d'équipement.

**Madame AGUIRRE**

Nous l'avons acceptée à la condition expresse que celle-ci soit validée par les agents dans la perspective d'un règlement à long terme. Or je ne vois aucun projet aboutir. Nous connaissons l'état des fonds propres du musée, et nous savons très bien que nous aurons énormément de mal à trouver des mécènes, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un projet de prestige pouvant accroître la visibilité des entreprises. Je n'ai aucun espoir dans la réalisation du projet Pyramide. Il s'agit pour moi d'un très long terme.

En tant que représentants du personnel, nous avons une solution : déposer un préavis de grève pendant les vacances de Noël pour discuter concrètement avec la direction. Les agents sont « usés » très rapidement et doivent être renouvelés au bout de quelques mois seulement. Il faut mettre un terme au cercle vicieux consistant à renouveler des personnels « usés » par d'autres, qui « s'usent » en six mois. Il faut trouver des solutions.

**Madame GIROUX**

Nous réunissons l'équipe une fois par mois, dans le cadre d'une réunion instaurée pour discuter des solutions. Les chargés d'accueil peuvent partager leurs points de vue avec les chefs d'équipe. Suite à la suggestion des équipes, nous avons entendu l'idée d'un planning à 4 agents, par exemple pour le poste d'information de la Porte des lions. Des renforts sont annoncés pour permettre la mobilité et le remplacement des postes devenus vacants au 1<sup>er</sup> janvier. Le chef d'équipe s'emploie à recruter des personnes disposant du profil adéquat.

Par ailleurs, la mesure testée cet été sera confirmée pour la période de grande fréquentation. Les vacataires recrutés pour remplacer le personnel en congés ne seront pas affectés à la porte des Lions ni à l'accueil téléphonique.

**Madame AGUIRRE**

Rassurez-moi. Les vacataires n'auront pas les plannings prévoyant 5 jours d'affilée, s'ils ne travaillent qu'à la banque d'information.

**Madame GIROUX**

Les plannings ont été transmis. Ils comportent un droit à congés et à récupération de deux jours consécutifs par semaine.

**Madame AGUIRRE**

Les deux jours de récupération sont mis en fin de contrat. Ne s'agit-il pas de reporter le risque des uns sur les autres ?

**Madame GIROUX**

Non. De toute façon, les personnes travaillant à la banque d'information sont des chargés d'accueil. Titulaires ou vacataires ont droit à la même considération. Il est vrai que, sur la période de Noël, cette attention se portera particulièrement sur les affectations des titulaires à la porte des Lions et à l'accueil téléphonique.

**Madame AGUIRRE**

Les vacataires n'auront pas à travailler cinq jours d'affilée.

**Madame GIROUX**

Je vérifierai les plannings. Un tel horaire doit être exceptionnel.

**Madame AGUIRRE**

Travailler cinq jours d'affilée est extrêmement fatigant dans une période de grande fréquentation.

**Monsieur BARBARET**

Je crois que les propos tenus montrent qu'une réflexion est menée pour rechercher des solutions allant dans votre sens. Le musée a clairement conscience des enjeux et du besoin d'améliorer les conditions de travail de ses personnels. Les mesures prises et les efforts faits pour trouver les solutions montrent que nous faisons le maximum, dans un cadre très contraint. Vous avez raison de dire que les projets sont difficiles à mener, mais ceux-ci aboutiront. Je peux vous donner cette assurance. Nous ne pouvons pas dire que rien n'a été fait. C'est une certitude.

**Madame AGUIRRE**

Je ne dis pas que rien n'a été fait. Il existe des solutions intermédiaires ne prévoyant pas de fermer la banque d'information ou de la couvrir. Nous avons toujours dit qu'il est possible de multiplier de petites mesures pour aboutir à un résultat acceptable, à condition de ne pas s'en contenter. Il est facile d'attendre, pour faire diminuer la pression. C'est ainsi que les dossiers traînent pendant dix ans et que l'on entend toujours parler des mêmes problèmes en CHS. C'est pourquoi nous avons demandé une réunion, pour discuter des mesures pouvant être envisagées. Celles-ci doivent être prises immédiatement, même si on sait que certaines portent sur le court terme et d'autres sur le long terme. Il faut donner des réponses aux agents.

**Monsieur BARBARET**

Il faut, comme vous le dites, répondre à court et à moyen terme. Nous avons tous intérêt à mettre en place l'ensemble des mesures qui, mises bout à bout, permettront d'apporter des solutions. Nous sommes à l'écoute des propositions pouvant être faites. Nos propos montrent que cette préoccupation est au cœur des soucis de la direction du Louvre.

### **Monsieur MERLET**

La CGT partage tout à fait les propos de SUD : les mesures ne correspondent en rien à la réalité du terrain et au vécu des agents. Nous voulons insister sur ce point. Vous dites que des actions ont été menées depuis mai dernier, en incluant dans celles-ci les prises de mesures de bruit. Je suis désolé de constater que ces actions ne vous engagent en rien. Les mesures ne font que répéter ce qui a déjà été fait en 2004. En ce qui nous concerne, nous considérons le vécu des agents comme primordial. Or, comme le rappelait également SUD, certains de ces agents sont prêts à passer à temps partiel, car ils n'en peuvent plus. Nous connaissons toutes les incidences de cette décision, notamment sur les salaires.

En conclusion, je reviendrai sur la couverture de la borne d'information. Lors du CHS du 10 mai, la DRHDS affirmait que la DAMT entamerait une réflexion sur ce point. Nous voulons qu'une réponse soit apportée.

### **Monsieur BOISSONNET**

La DAMT travaille sur le sujet depuis 14 ans. L'ancêtre de la DAMT avait décidé dès le début qu'il n'existait aucun moyen de protéger les agents, hormis la clôture totale de la borne d'accueil. Cette solution n'a été retenue par aucun des acteurs, tant le contact paraissait fondamental dans la notion d'accueil. D'autres solutions ont été étudiées : la couverture de la banque d'accueil avec des matériaux absorbants a été jugée insuffisante, car elle ne permettait de diminuer le niveau sonore que de 2 décibels. Nous avons également envisagé de déplacer la banque d'accueil, mais le niveau d'atténuation du bruit s'est toujours révélé insuffisant (3 décibels). Il faut savoir que la pyramide est bâtie avec des surfaces parfaitement réverbérantes, qui présentent l'inconvénient d'accumuler les ondes et d'accroître le niveau de bruit émis. À vide, l'espace admet un niveau de bruit de 52 décibels, qui se trouve très accru lorsque le public est présent (de l'ordre de 75 ou 80 décibels).

En ce qui me concerne, à moins que la direction ne me donne des instructions dans ce sens, je ne ferai plus d'études car je considère que nous avons épuisé les solutions physiques qui pouvaient être envisagées. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, je pense qu'il faut prendre des mesures organisationnelles pour éviter que les agents ne soient exposés trop longtemps à ces niveaux de bruit.

### **Monsieur MERLET**

Vous venez là de répéter le débat du CHS du 10 mai. Lors de ce comité, en nous fondant sur les déclarations des agents en poste, nous étions parvenus à la conclusion que nous sollicitons la couverture de la borne d'information. Il ne s'agit pas, pour l'instant d'une demande officielle. Je dis seulement que, lors du CHS du 10 mai, les arguments des représentants du personnel avaient conduit la DAMT à proposer d'engager une nouvelle réflexion sur cette couverture. Votre réponse montre que cette réflexion nouvelle n'a pas eu lieu.

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

La proposition a été soumise à la direction générale, qui s'est de nouveau concertée avec l'ensemble des services concernés (direction des publics, DAMT) et la décision a été prise d'en rester là pour l'instant compte tenu de l'avancement du projet pyramide.

*La séance est suspendue de 16 heures 40 à 16 heures 55.*

**IV. Bilan d'application de la circulaire du 13 juillet 2005 relative de la prévention du harcèlement moral, de la souffrance et de la violence au travail (pour information)**

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour de ce CHS à la demande du ministère de la culture, dans le cadre de l'application de la circulaire du 13 juillet 2005 relative à la prévention du harcèlement moral, de la souffrance et de la violence au travail. Il vous est soumis pour information. Une fiche a été élaborée à cette occasion. Il a été demandé de faire part au CHS du nombre de situations collectives traitées en 2006 au titre de cette circulaire. Le document rend compte des mesures menées par l'établissement par rapport aux préconisations de la circulaire. Avez-vous pu prendre connaissance de ces documents ?

**Madame BERTHOMIEUX**

Tous les ACMO ont-ils réellement pu être formés ?

**Madame COTTEVERTE**

Je pense que vous parlez de la formation obligatoire de l'ensemble des ACMO.

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Celle-ci a été effectuée en décembre 2006. La dernière ACMO est encore en formation, puisqu'elle a pris son poste voici deux mois. L'ensemble des ACMO est donc formé.

**Monsieur BARBARET**

Avez-vous d'autres questions ou demandes de précisions ?

**Monsieur MERLET**

Je me réfère à la dernière ligne du tableau « Bilan d'application de la circulaire ». Vous indiquez dans la rubrique des préconisations : « Mise en place de sessions de formation spécifiques à l'intention des personnels d'encadrement intégrant un module relatif à la souffrance au travail », puis dans la mise en œuvre « en l'état de projet, mais un accès à des formations management qui

prennent en compte cette problématique existe ». Sur ce point, l'état du projet et la possibilité d'accéder à des formations nous semblent insuffisants.

**Madame HENOCQ**

Je reviendrai sur l'annexe 3 et les indicateurs d'absentéisme. Ces taux sont-ils réellement analysés par service ?

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Nous connaissons le taux d'absentéisme global, décliné par service dans le cadre du bilan social. Les derniers taux, datant de 2006, sont plutôt satisfaisants et témoignent d'une baisse de l'absentéisme. Les absences font l'objet d'un suivi individuel.

**Madame HENOCQ**

Il serait intéressant de connaître ces taux par service. Ainsi, la banque d'information présente un *turn over* important. Il faudrait déterminer les causes des difficultés rencontrées. Je ne sais pas si vous aviez l'intention de mettre en route ce chantier, dans le cadre de l'application de la circulaire.

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Nous essayerons d'examiner l'état de l'absentéisme par service pour voir s'il rend compte en effet de certains particularismes.

**Madame HENOCQ**

Des analyses similaires devront être conduites pour les risques psychosociaux.

**Madame KARDIANOU**

Ma remarque portera sur la situation collective dont il est question dans ce document. Je profite que le bilan d'application de cette circulaire nous soit présenté pour demander officiellement à connaître le rapport du médiateur qui a effectué ce travail pendant plusieurs mois. Nous n'avons toujours pas eu ce rapport et nous doutons que la situation soit en amélioration, comme le prétend ce bilan. Nous tenons à ce que ce point soit précisé dans le procès-verbal. Nous pensons que la situation est loin d'être résolue ; elle se trouve seulement escamotée. C'est pourquoi nous demandons encore une fois le constat et les conclusions du médiateur, ainsi que les mesures à prendre.

**Monsieur BARBARET**

Ce point est noté.

**Monsieur MERLET**

A la lecture du bilan, nous avons eu le sentiment que le bilan fournissait un *satisfecit* à la DRHDS. En tant que représentants du personnel, nous tenons à dire que nous avons un ressenti bien différent, tant pour les cas individuels que pour les situations collectives. Concernant le cas en question, des agents partent et un procès serait en cours.

Il est question de la prévention du harcèlement moral, de la souffrance et de la violence au travail, des sujets très importants. Or nous sentons que ces problèmes sont difficiles à régler. Nous sommes loin de réalisations parfaites, dont les agents pourraient se satisfaire.

En conclusion, nous invitons les membres du CHS à se référer au rapport de la psychologue, dont nous reparlerons lors du prochain CHS. Dans les deux précédents rapports, un nombre important d'agents faisait part de leur mal-être dans le travail. Ce nombre s'était accru entre 2005 et 2006.

**Monsieur BARBARET**

Je prends bonne note de ces points. Ils mériteront que des éléments soient ajoutés lors des prochains CHS.

**V. Rapport de visite du CHS du 15 décembre 2006 (pour information)**

**Madame COTTEVERTE**

La visite a eu lieu voilà un an au jardin des Tuileries, suite à un effondrement de terrain autour des pelouses. Dans le cadre de cette visite, la DAMT a aussi présenté le plan de rénovation des bureaux et des annexes du jardin. Ces plans ont donc pu être discutés sur site.

**Madame BERTHOMIEUX**

Un sondage de terrain était prévu. Peut-on connaître les conclusions de ce sondage ?

**Monsieur GAUCHET**

Le terme d'effondrement doit être relativisé. A ma connaissance, il n'y a pas eu de véritable sondage. Il s'agissait en fait de trous localisés au pied des fers de fixation des pelouses. Ces trous ont été rebouchés.

**Monsieur BOISSONNET**

Je me souviens d'avoir lu un dossier où il était question de sondages au pied de ces fixations pour expliquer l'effondrement. Ces trous ont été rebouchés depuis. Aucun nouveau problème n'a été signalé.

**Madame AGUIRRE**

Quelles suites seront-elles données à la visite ? Une proposition avait été faite de créer un point d'eau supplémentaire pour l'entretien des locaux. Le problème du nettoyage des vêtements de travail avait également été abordé.

**Madame COTTEVERTE**

Deux points d'eau seront installés, un dans les sanitaires des jardiniers et un autre dans les sanitaires des surveillants. Un urinoir sera ajouté. En ce qui concerne les vêtements de travail, la solution retenue a été celle de la machine à laver sur place. Elle a été changée depuis la visite.

**Madame COADIC**

Il semble que la DAMT a demandé une étude afin d'organiser au mieux le stockage des différents produits chimiques.

**Madame COTTEVERTE**

Deux études de l'Apave ont eu lieu. La semaine dernière, une réunion s'est tenue avec l'ensemble des services de la DAMT concernés, pour évoquer les mesures à prendre suite aux préconisations. Ces deux rapports sont assez complexes : ils portent à la fois sur les risques phytosanitaires liés au stockage des produits dangereux et les atmosphères pouvant être considérées comme explosives. Des préconisations en termes de signalétique et de rangements ont été faites. Les mesures seront prises. Un produit considéré comme cancérigène a été retiré depuis plusieurs mois. Il n'était plus utilisé.

**Monsieur BOISSONNET**

Il s'agit là de mesures immédiates. Nous avons pour objectif le réaménagement complet de cet espace. D'autres problèmes se posent, comme la difficulté de circulation des camions. Cet ensemble fait partie d'un schéma plus vaste d'organisation pour les Tuileries, devant être mis en œuvre dans un délai de 5 ou 6 ans.

**Monsieur MERLET**

Quelles sont les dates prévues des trois tranches de travaux ? Nous avons déjà vu celles se rapportant à la salle de réunion. Qu'en est-il pour les vestiaires ?

**Monsieur GAUCHET**

Chacune des phases de travaux correspond environ à un trimestre de l'année 2008.

**Madame AGUIRRE**

Ma dernière question porte sur le stabilisé des sols. Pouvez-vous apporter une réponse à l'heure actuelle ?

**Monsieur BOISSONNET**

Le stabilisé représente une gêne tant pour les visiteurs que pour les agents. Il s'agit d'un mélange de sol composé de graviers et de chaux. Une malfaçon s'est produite, et n'a pas pu être corrigée : le sable utilisé contenait trop de parties fines. A cause de la présence de chaux, une poussière légère s'élève et s'envole très rapidement par temps sec. L'allée centrale offre la possibilité d'être arrosée pendant l'été. Elle est mise en œuvre par les jardiniers le matin. Malheureusement, l'ensemble des allées est concerné par ce problème. Nous essayerons, là encore, de trouver des solutions. Nous réfléchissons avec le jardinier en chef à une solution visant à acquérir un matériel (tracteurs, herse, moyen de roulage, etc.) pour restructurer régulièrement la surface du sol. Ces solutions ne pourront pas être mises en œuvre avant un certain temps.

**Madame AGUIRRE**

Quel risque existe-t-il pour la santé des agents ?

**Monsieur BOISSONNET**

Ce risque n'a pas été mesuré de façon scientifique.

**Madame AGUIRRE**

On constate un fort *turn over* aux Tuileries. De nouveaux agents ont signalé avoir été affectés aux Tuileries entre deux dotations d'équipement et n'avoir pas pu bénéficier d'imperméables.

**Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Je vérifierai ce point. Ce manque vient peut-être du fait qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée. La dotation en équipement nous est parvenue il y a peu de temps. Je vérifierai si un surplus a été prévu.

**Madame HENOCQ**

Pourquoi les mesures de produits chimiques n'ont-elles pas été réalisées depuis novembre 2006 ?

**Monsieur BOISSONNET**

Je parlais du stabilisé. Nous n'avons pas mesuré dans l'atmosphère le risque de la poussière soulevée pour la santé des agents. Etant donné que la poussière ne survient que par temps venteux,

les mesures sont difficiles à conduire. Je pourrai néanmoins poser la question au laboratoire d'hygiène de la ville de Paris. Ces poussières ne sont pas permanentes et il n'y a pas eu de sinistre.

### **Monsieur MERLET**

Ce dossier nous a un peu étonnés. La visite a eu lieu le 15 décembre 2006. Pourquoi en est-il rendu compte seulement aujourd'hui ?

### **Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Ce compte-rendu a été reporté lors du précédent CHS, avec votre accord, en raison d'un ordre du jour trop chargé.

## **VI. Point sur l'élaboration du document unique (pour information)**

### **Madame COTTEVERTE**

Je souhaitais faire un point d'étape sur ce thème. En décembre 2005, la méthode envisagée pour la formalisation de ce document avait été présentée. Je rappelle que la transcription de l'évaluation des risques professionnels dans l'établissement est une obligation. Nous réalisons là un point d'étape, à la fin de la phase préparatoire de cette démarche. J'ai rapidement rappelé dans le document que nous avons constitué un groupe de travail, auquel participaient notamment les ACMOs, la psychologue et des représentants du personnel. Nous nous sommes réunis une fois par mois et avons effectué le découpage de l'établissement en unités de travail. Nous avons décidé que ce découpage s'effectuerait sur deux bases : la localisation géographique des services (huit entités géographiques) et les fonctions et métiers exercés dans chaque direction. Ce découpage a été réalisé pour 7 directions (direction des publics, direction de l'auditorium, DAMT, DRHDS, jardin des Tuileries, musée Delacroix, direction de la surveillance). Il a été validé par chacune des directions concernées.

Dans une deuxième phase, le groupe de travail a dû choisir la méthode d'évaluation des risques. Il a examiné différentes méthodes employées dans plusieurs établissements ou entreprises. Nous avons fait le choix d'adapter la méthode utilisée par la médecine du travail d'Annecy et élaboré un guide d'évaluation des risques adapté à la spécificité d'un musée. Par la suite, nous l'avons testé en séance de travail sur une unité de travail de la direction de l'auditorium.

Cette phase préparatoire a duré de janvier 2006 à décembre 2007 : au total, 21 réunions ont été tenues. Je tiens à insister sur le fait que le groupe de travail a été très actif et je remercie l'ensemble de ses participants.

Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase. Il s'agit d'identifier l'ensemble des risques par unité de travail, avec un groupe de travail plus réduit composé des ACMO, du service médical, de la psychologue et de moi-même. Nous devons encore définir notre méthodologie de travail. Par l'unité de travail et par direction, nous identifierons et hiérarchiserons les risques afin de définir un programme d'action. Là, nous réfléchissons actuellement à l'acquisition d'un logiciel spécifique permettant de consigner l'ensemble des données et de mener un suivi.

Je vous rappelle en effet que ce document unique doit être évalué annuellement, ou lors d'un changement d'organisation.

**Madame HENOCQ**

Nous vous avons informés ce matin que nous ne souhaitons plus participer tous les mois à ce groupe de travail, mais bénéficier d'un point plus précis tous les trois mois. Le travail mené dans ce groupe est très complexe. Je suis assez surprise que les ACMO n'aient pas bénéficié d'une formation spécifique, question qui avait été débattue en CTP. Pourquoi cette formation n'a-t-elle pas eu lieu ? Je souhaiterais également connaître le sentiment des ACMO sur l'avancement de ce travail.

**Madame LABRE**

Le travail est en effet très lourd car le musée du Louvre est un établissement de très grande taille. Nous avons pu nous inspirer des réalisations d'autres établissements, mais il faut énormément de temps pour gérer ce dossier. Une formation aurait assurément aidé les participants du groupe de travail à acquérir des éléments de méthode plus rapidement. Je n'ai pas le sentiment que nous ayons perdu beaucoup de temps. La phase préparatoire a été longue : il a fallu réfléchir à la façon de découper le musée. La question demande du travail en dehors des réunions, mais la rédaction du document unique est pour moi l'aboutissement de la mission de l'ACMO. Je crois que celui-ci fournira une bonne lisibilité sur les actions à mener, qui accroîtra l'efficacité du CHS.

**Madame HENOCQ**

La fréquence d'une réunion par mois est-elle suffisante pour élaborer le document unique ? Je ne crois pas. Pouvez-vous y passer plus de temps ? Avez-vous besoin d'une aide extérieure pour progresser plus rapidement ?

**Madame LALO**

J'ai contacté d'autres ACMO, par exemple au Musée d'Orsay. Je crois que ce chantier demande beaucoup de temps, car les métiers sont très nombreux au sein du musée du Louvre. Je ne sais pas si une aide extérieure nous aidera.

**Monsieur BERNARD**

L'analyse des risques est quotidienne dans certaines activités.

**Madame LALO**

Qu'entend-on exactement par aide extérieure ?

### **Madame COTTEVERTE**

Le décret laisse le chef d'établissement libre de décider de la méthode d'identification des risques. Certains établissements ont fait appel à un consultant extérieur et ont fait le choix de déléguer le travail. Cette solution n'est pas préconisée par le ministère. En effet, si le document est rédigé, la question de l'appropriation de la démarche se pose. Nous avons fait le choix de travailler avec les représentants du personnel. Le caractère pédagogique de cette démarche me semblait important.

### **Monsieur ROGIER**

Ce temps de préparation se justifie par le désir du Louvre de se doter de la bonne méthode. Le recours, à la sous-traitance, est parfois pratiqué, pour satisfaire simplement à l'obligation réglementaire. On n'obtient pas alors un outil de prévention. Je crois au contraire que votre démarche, vous permettra de vous doter d'un outil structurant la politique de prévention des risques sur les sites. En conclusion, je dirai que si la démarche de constitution d'un document unique est longue, ainsi vous obtiendrez néanmoins *votre* propre document unique.

### **Madame LALO**

Je donnerai l'exemple du musée de l'Orangerie, qui a fait appel à un prestataire extérieur. Le résultat n'est pas très concluant.

### **Madame HENOCQ**

Nous sommes tous d'accord sur l'importance de la démarche, mais que faire pour avancer plus vite ? Devons-nous y passer davantage de temps ?

### **Madame COTTEVERTE**

Comme vous le rappeliez, un travail a lieu entre les séances. Nous entrons maintenant dans une autre phase, qui demandera également du temps car nous avons un certain nombre d'unités de travail à investiguer. Nous avons pris le parti de découper l'établissement par direction et d'y réaliser pour chacun un document unique dans une même démarche d'appropriation et d'évaluation. Nous allons maintenant devoir conduire une évaluation sur le terrain, à partir de janvier 2008. Nous nous répartirons alors par binôme ou trinôme. Un logiciel, mis en place dans un conseil général sur 6 000 agents, va être prochainement testé. Il devrait permettre d'assurer un suivi par direction.

### **Monsieur FERREIRA**

Vous dites que l'établissement est démesuré mais nous disposons tout de même d'une organisation à la hauteur. Le document unique est obligatoire depuis 2002. Or, en 2007, il est à peine en état de marche. Vous commencez seulement à faire le travail. Nous voulons faire en sorte de nous dissocier pour pouvoir intervenir et critiquer. Si nous sommes mêlés au groupe de travail, d'une certaine manière, nous nous sentons en partie coupables de ce retard. Jusqu'à présent, le Louvre s'est doté d'une structure très conséquente en matière de CHS. Nous voulons pouvoir intervenir le

moment venu, en cas de besoin. Nous voulons que vous vous donniez les moyens d'aboutir sur ces dossiers.

**Madame AGUIRRE**

SUD Culture a toujours témoigné de son souci d'appropriation du document unique par ceux qui prescrivent le travail et qui l'organisent. La direction ne peut pas se contenter de confier le travail à des opérationnels, mais elle doit aussi envoyer un message clair dans les services pour obtenir une participation effective, non déléguée, des prescripteurs de travail. Ceux-ci doivent intégrer la démarche préventive. Tel est l'objectif. Il faut un message clair de la direction, et de son engagement.

**Monsieur BARBARET**

Je comprends votre point de vue. Je crois malgré tout que la préoccupation envers la prévention des risques a toujours été au cœur de l'activité des directions. Cette démarche permet de mieux formaliser et organiser celle-ci.

**Monsieur BERNARD**

Le document unique doit être vivant. Son appropriation passe par une maîtrise de l'outil de travail. Les ACMO doivent maîtriser la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Une veille réglementaire doit être assurée.

**VII. Visites et délégations CHS du 1<sup>er</sup> semestre 2008 (point oral, pour avis)**

**Madame COTTEVERTE**

Nous attendons des propositions de visites pour le premier semestre 2008.

**Madame BERTHOMIEUX**

Une visite aux Tuileries permettrait de se rendre compte de l'évolution des travaux. Une visite des ateliers de l'électromécanicien permettrait de constater leur état.

**Madame KARDIANOU**

Nous demandons, si vous le jugez pertinent, de revoir l'extension médiathèque après les travaux. Une personne va y travailler en permanence. C'est pourquoi je propose une visite en juillet 2008.

**Madame TAIBI**

Il faudrait également retourner au musée Delacroix. Notre dernière visite a eu lieu il y a un certain temps.

**Madame HENOCQ**

Qui est l'ACMO du musée Delacroix ?

**Madame COTTEVERTE**

Madame Lambert, conviée tous les mois, vient cependant rarement. Elle est excusée aujourd'hui. Nous la rencontrerons à ce sujet, avec le conservateur.

**Monsieur BARBARET**

Avez-vous d'autres propositions ? Si vous êtes d'accord avec cette liste, Madame Cotteverte va organiser le planning des visites.

*Les propositions de visite sont adoptées à l'unanimité.*

**VIII. Questions diverses**

**1. Accélérateur de particules**

**Madame COADIC**

Ma question porte sur l'accélérateur de particules. Certains agents effectuent des rondes dans le laboratoire. Cette salle ne comporte aucune signalétique sur ses dangers potentiels. Or je sais que des agents entrent dans la salle où se trouve l'accélérateur de particules. Ils n'y voient aucune consigne de sécurité.

**Monsieur CORDEAU**

En effet, des personnels de la direction de la surveillance s'y rendent. Lorsque le personnel de surveillance du laboratoire est absent, les alarmes sont renvoyées la nuit et le week-end sur les installations du Louvre. Tant qu'aucune activité n'est en cours dans la salle des machines, il n'est pas utile d'entrer dans la salle. Il n'y a pas d'équipements à vérifier à l'intérieur de la salle.

**Madame COADIC**

Il n'y a donc pas de risque à partir du moment où la machine est éteinte.

**Monsieur CORDEAU**

Les responsables du laboratoire affirment qu'il n'y a pas de risque à pénétrer dans le laboratoire lorsque la machine est éteinte.

**Monsieur ROGIER**

Deux institutions cohabitent là, ce qui peut générer des risques. Il nous faut un plan de prévention. J'imagine que le Louvre et C2RMF ont signé une convention. Il faudrait analyser les termes de celles-ci.

**Monsieur BARBARET**

Nous nous rapprocherons du C2RMF pour étudier cette question importante.

**2. Fuites au café Richelieu**

**Madame TAIBI**

Un problème de fuites récurrentes existe au café Richelieu. Les plombiers affirmaient à ce sujet que les canalisations étaient trop étroites. Récemment, suite à une intervention des pompiers, un problème plus important a été signalé, interdisant au café de produire des boissons chaudes.

**Monsieur BOISSONNET**

Je ne suis pas au courant de ce problème.

**Madame TAIBI**

Le problème est très important. Il semblerait qu'il concerne tous les conduits des toilettes de Richelieu.

**Monsieur BOISSONNET**

La solution consisterait à changer la totalité des conduits. C'est un très gros travail. Il faut descendre depuis le premier étage, jusqu'au niveau du fond de pyramide, de démolir plusieurs planchers. Pour le moment, nous n'avons pas envisagé ces travaux.

**3. Expositions temporaires : chute d'échafaudage**

**Monsieur MARTIN**

Nous souhaiterions obtenir des informations sur la chute d'un agent d'un échafaudage qui s'était produite en septembre lors du montage de l'exposition temporaire.

**Monsieur BERNARD**

Si mes souvenirs sont exacts, un agent d'une entreprise extérieure avait été blessé. Il était tombé sur le timon d'un chariot alors qu'il se trouvait sur un échafaudage. A ma connaissance, l'accident n'a pas entraîné de conséquence grave pour l'agent.

**Madame TAIBI**

Connait-on les causes de cet accident ?

**Monsieur BERNARD**

L'accident résulte vraisemblablement d'une mauvaise manipulation de la part de l'agent.

**Monsieur GAUCHET**

Il semblerait qu'il ait enjambé un garde-corps au dernier étage.

**Monsieur BOISSONNET**

Un facteur de risque a été créé du fait que les délais sont très restreints entre le démontage d'une exposition et le montage d'une autre. Des personnels qui achevaient le démontage et d'autres qui commençaient le montage ont travaillé au même endroit. Cette cohabitation n'avait pas été prévue initialement. Nous essayons d'éviter cette situation, mais dans le cas présent, nous avons appris la coactivité (due au retard de l'entreprise de démontage) au moment de l'accident.

**Madame KARDIANOU**

Nos rappels sur les cadences infernales pour le montage des expositions ne sont donc pas inutiles.

**Monsieur BOISSONNET**

Nous appliquons toutes les règles concernant la cohabitation de plusieurs entreprises. Dans ce cas, il n'était pas prévu que ces personnes se croisent.

**Monsieur MARTIN**

Un autre accident, plus grave, est survenu dans la cour Visconti l'été dernier.

**Madame KARDIANOU**

J'en ai été témoin, depuis mon bureau.

**4. Travaux dans la mezzanine d'accueil des groupes**

**Monsieur MARTIN**

Nous voudrions exprimer notre mécontentement sur la non-information relative aux travaux entrepris en mezzanine d'accueil des groupes. Il me semble que les membres du CHS doivent être avertis de ce type de travaux, comme le prévoit l'article 30 du décret 95-680 de mai 1995. Celui-ci

stipule que les représentants du CHS « ont notamment à connaître des questions relatives aux projets d'aménagement, de construction et d'entretien aux bâtiments au regard de l'hygiène, de la sécurité, et du bien-être au travail ».

**Monsieur MERLET**

Sur ce point, je préciserai que le chantier s'est monté sans que l'ACMO concerné par cet espace n'ait été prévenu. Une grande confusion a conduit à la convocation d'une visite des membres du CHS, afin d'obtenir des informations claires sur ce chantier. Nous formulons de nombreuses critiques au sein de ce CHS, mais nous pouvons tout de même nous réjouir de la présence d'un réseau d'ACMO. Pourtant, nous découvrons encore aujourd'hui que le système de fonctionne pas, y compris pour des chantiers aussi simples que celui-là.

**Monsieur BARBARET**

Nous prenons bonne note de ce point. Les conducteurs des opérations doivent être sensibilisés à la nécessité d'informer correctement l'ensemble des acteurs.

**5. Travaux du restaurant du personnel**

**Madame KARDIANOU**

Je voudrais évoquer les travaux futurs au restaurant du personnel. Le cahier des charges prévoit une durée de six mois maximum à partir de la signature pour débiter les travaux. Cette période arrive à échéance en janvier 2008. Les prestataires sont obligés de commencer bientôt. Quelles seront les conséquences de ces travaux sur le personnel ?

**Monsieur IROLLO**

Un point est prévu sur ce sujet lors de la prochaine commission restaurant.

**Madame KARDIANOU**

Nous posons la question au CHS.

**Monsieur BARBARET**

Il est fort à penser que dès que la programmation sera arrêtée, une communication sera assurée.

## **6. Papripact**

### **Madame KARDIANOU**

Lors du précédent CHS, Monsieur Irollo a affirmé qu'il sera possible de « dresser un état de la situation du PAPRIPACT lors de la dernière réunion de l'année ». La remarque figure en page 48 du procès-verbal. En 2008, un bilan des actions, réalisées ou non, devra être présenté.

### **Madame ETIENNE-BOISSEAU**

Ce point avait été proposé pour l'ordre du jour. Il me semblait pourtant que nous n'étions pas capables de présenter aujourd'hui un nouveau PAPRIPACT 2008. Celui-ci est établi sur la base du bilan de l'année en cours. A mon avis, ces deux éléments doivent être traités globalement. C'est pourquoi j'ai préféré que ce point soit différé, car nous n'étions pas prêts à le traiter.

### **Madame HENOCQ**

Nous vous ferons parvenir un certain nombre de propositions d'amélioration du PAPRIPACT. Nous souhaiterions que ces éléments soient discutés lors de la prochaine réunion.

### **Madame COTTEVERTE**

Le point a été inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

### **Monsieur MERLET**

Je me permets d'insister sur les travaux du restaurant d'entreprise. La commission restaurant a lieu dans deux semaines. Peut-être pouvez-vous, dans le cadre du CHS, nous donner quelques informations sur ces travaux ?

### **Monsieur IROLLO**

Nous n'avons pas tous les éléments pour en parler. Le cabinet Agriatte suit l'exécution du marché et doit nous fournir les éléments.

## **7. Accident aux Tuileries**

### **Madame COADIC**

Aux Tuileries, il y a deux semaines, un corps a été découvert dans un bassin. Les agents qui ont fait cette découverte macabre ont-ils bénéficié d'un suivi psychologique ? Ont-ils été pris en charge ?

*Musée du Louvre*

**Madame DURKHEIM**

En effet, j'ai rencontré deux des trois agents. Le troisième doit me contacter. Je vais revoir ces agents cette semaine.

**Monsieur BARBARET**

Je vous remercie.

*La séance est levée à 18 heures 05.*

Le Président  
Hervé BARBARET

Le Secrétaire  
Jean-Marc IROLLO

Le Secrétaire adjoint  
La CGT

